

Dans le cadre des marchés publics, l'acte de construire doit se dérouler dans un climat où chacun peut se déclarer satisfait de la procédure, de l'égalité de traitement pour tous, ainsi que de l'équité des décisions prises. Il est pour cela nécessaire que les règles du jeu soient claires.

L'instauration d'un climat de confiance entre les différents acteurs favorise la participation des entreprises et la réalisation de projets à la hauteur des attentes du maître d'ouvrage.

**Article 1**

- a. L'organisateur des procédures possède des compétences reconnues.
- b. La pratique doit être uniforme.

**Article 2**

- a. Les appels d'offres produits sont de bonne qualité.
- b. La procédure respecte les principes éthiques d'une saine et efficace concurrence.

**Article 3**

- a. Les exigences de l'appel d'offres sont vérifiées.
- b. La sous-traitance intervient en accord avec le maître d'ouvrage.
- c. Les charges sociales sont payées et les conventions collectives de travail sont respectées.

**Article 4**

Les choix des critères et sous-critères, ainsi que leur pondération, sont en adéquation avec le marché. Deux facteurs influent: la complexité de l'ouvrage et le volume de travail qui en découle.

**Article 5**

Le soumissionnaire s'engage à respecter, sur le fond et la forme, les exigences de l'appel d'offres.

**Article 6**

Le soumissionnaire est tenu d'annoncer tous ses sous-traitants, y compris lorsque des prestations sont réalisées à l'étranger.

**Article 7**

Le soumissionnaire s'engage à déposer une offre crédible.

**Article 8**

Le procès-verbal de l'ouverture des offres doit être remis le plus rapidement possible aux soumissionnaires.

**Article 9**

- a. L'offre retenue est celle qui présente le meilleur rapport qualité/prix.
- b. La décision d'adjudication est communiquée avec une argumentation justifiant la note attribuée à chaque soumissionnaire.

Lausanne, le 23 août 2016

 **Nuria Gorrite,**  
Conseillère d'Etat  


 **Claudine Wyssa,**  
Présidente de l'Union  
des Communes Vaudoises (UCV)  


 **Josephine Byrne Garelli,**  
Présidente de l'Association  
des Communes Vaudoises (AdCV)  


 **Christina Zouboulakis,**  
Présidente de la Société suisse des Ingénieurs  
et des Architectes (SIA Vaud)  


 **Bernard Krieg,**  
Président de l'Union Patronale  
des Ingénieurs et Architectes Vaudois (UPIAV)  


 **Philippe Longchamp,**  
Président de l'Intergroupe des Associations  
d'Architectes Vaud (InterAssAr)  


 **Jean-Marc Demierre,**  
Président de la Fédération vaudoise  
des entrepreneurs  


 **Pietro Carobbio,**  
Secrétaire régional UNIA Vaud  


 **César Vuadens,**  
Membre du comité romand  
de Développement Suisse  


Lausanne, le 13 juin 2018

 **André Meylan,**  
Président de l'Association cantonale  
vaudoise des installateurs-électriciens  
(ACVIE)  


 **Raphaël Morezzi,**  
Président de la Fédération Vaudoise  
des Maîtres Ferblantiers, Appareilleurs  
et Couvresseurs (FVMFAC)  


 **Alain Folly,**  
Président de l'Association vaudoise  
des installateurs de chauffage  
et ventilation (AVCV)  
